



Signataire : Marc Saudan

Date de dépôt : 24 septembre 2025

Question écrite urgente

Réinsertion des jeunes de moins de 30 ans et effets de la nouvelle LASLP

La nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), récemment entrée en vigueur, entend renforcer la réinsertion sociale et professionnelle des bénéficiaires de l'Hospice général, en particulier des jeunes de moins de 30 ans, population particulièrement exposée au risque de précarité durable.

- 1. Quels premiers résultats mesurables la mise en œuvre de la LASLP a-t-elle permis d'obtenir concernant la réinsertion des jeunes de moins de 30 ans suivis par l'Hospice général (taux de sortie vers l'emploi, formation, diminution du temps de prise en charge, etc.) ?*
- 2. Quels indicateurs de suivi le Conseil d'Etat prévoit-il de publier régulièrement pour permettre au Grand Conseil et à la population d'évaluer l'efficacité réelle de la réforme pour ce public cible ?*
- 3. Dans l'hypothèse où ces résultats ne seraient pas atteints, quelles adaptations ou mesures correctrices le Conseil d'Etat envisage-t-il afin que les objectifs annoncés en matière de réinsertion des jeunes puissent se concrétiser rapidement ?*